

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-18315 / 100563
Nestlé Suisse S.A., 1350 Orbe
production capsule de thé (département Spécial T).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H, 6 F
01.05.2011–30.11.2013 (Nouveau permis)
- 11-18322 / 100723
Cremo S.A., 1052 Mont-sur-Lausanne
conditionnement.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
18 H
13.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-18337 / 101641
A. Berger et Co, 2800 Delémont
atelier de décolletage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
01.06.2011–31.05.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-18324 / 100723
Cremo S.A., 1052 Mont-sur-Lausanne
traitement tehrique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
4 H
13.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)
- 11-18325 / 100723
Cremo S.A., 1052 Mont-sur-Lausanne
service d'entretien.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
6 H
13.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 11-18329 / 112336
Genève-roule, 1201 Genève
service-clients pour Vélopass: aide et dépannage (carte d'accès) pour l'utilisation des vélos en libres services.
besoins spéciaux de consommation
1 H, 1 F
01.04.2011–31.03.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 11-18319 / 111259
Nestlé Nespresso SA Centre de production, 1580 Avenches
Centre de Production Avenches: Torréfaction, conditionnement, stockage et maintenance.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
127 H, 21 F
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

27 avril 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail